

COMPTE-RENDU DE VISITE D'OUVRAGE D'ART

PONT COMMUNAL – SAINT POURÇAIN SUR SIOULE (03)

Rédaction : Anaëlle LACAN et Charline SCHIMPL



**CHAUVE-SOURIS
AUVERGNE**



Commanditaire :

Commune de Saint Pourçain sur Sioule
Hôtel de Ville
11, place du Maréchal Foch
03500 Saint Pourçain sur Sioule

CHAUVE-SOURIS AUVERGNE

Domaine de Vort – Lieu dit Vort
Salle Cèdre
63500 ORBEIL

Contact :

04.73.89.13.46
www.chauve-souris-auvergne.fr
contact@chauve-souris-auvergne.fr

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
INFORMATIONS GENERALES	1
CONTEXTE DE L'INTERVENTION	1
MATERIELS ET METHODES	2
RESULTATS	3
CONCLUSION	9

Liste des figures

Figure 1 : Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Amont	2
Figure 2 : Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Amont	2
Figure 3 : Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval	2
Figure 4 : Habitat conservable en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Amont – Bandeau	3
Figure 5 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive droite	4
Figure 6 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive droite	4
Figure 7 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule - Mur amont – Rive droite	4
Figure 8 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive droite	5
Figure 9 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive gauche	5
Figure 10 : Habitats utilisables/utilisés conservables avec réduction partielle de l'entrée (jaune) et Habitat utilisables/utilisés avec intégration de nouveaux habitats (bleu) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Voûte – Amont.....	6
Figure 11 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur Voûte – Rive droite	6
Figure 12 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et habitats conservables en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval – Façade.....	7
Figure 13 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et habitat conservable en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval – Façade, Rive droite	7
Figure 14 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et habitat conservable en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval – Façade, Rive gauche	8

Figure 15 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et zone à démolir (jaune) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur aval – Rive droite	8
Figure 16 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur aval – Rive gauche	8

INFORMATIONS GENERALES

Objet : [Pont communal] Pré-diagnostic avant travaux

Date de l'intervention : 24/02/2026

Ouvrage concerné : Pont communal – D2009 + RD987 - Le Gaduet – Saint Pourçain sur Sioule (03)

Présents : Anaëlle LACAN (CSA) et Charline SCHIMPL (CSA)

Excusés : /

Diffusion : Commune de Saint-Pourçain-sur-Sioule, INGEROP, CD03, DREAL, DDT03

CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Maître d'ouvrage : Commune de Saint Pourçain sur Sioule

Type d'ouvrage : Pont en pierres maçonnées à arche unique avec extension en béton

Localisation de l'ouvrage : D2009 + RD987, sur Le Gaduet *affluent de la Sioule*, sur la commune de Saint Pourçain sur Sioule (03)

Zonages environnementaux concernés (réglementaires ou contractuels) : Aucun

Zonages environnementaux à proximité (réglementaires ou contractuels) :

- A 500 m : ZNIEFF de type I : BASSE SIOULE, ID : 830020552
- A 500m : Natura 2000 : Basse Sioule, ID : FR8301017

Évaluation des incidences à faire : ☐ Oui ☒ Non

Données historiques disponibles : ☐ Oui ☒ Non

Nature des travaux :

- Réparations :
 - Dévégétalisation / débroussaillage des abords
 - Élimination de la végétation parasite
 - Rejointoiement de la voûte en maçonnerie
 - Remplacement ou remise en place de quelques pierres fracturées ou manquantes
- Démolition/Construction :
 - Démolition des encorbellements de l'ouvrage type voûte,
 - Création de deux ouvrages avec tabliers sur fondations profondes type micropieux, de chaque côté de ce même ouvrage. (L'ouvrage 1 au Nord (AVAL) et l'ouvrage 2 au Sud (AMONT) tabliers Béton armé, appuis Béton armé type chevêtres et fondations profondes type micropieux),
 - Réalisation d'une passerelle piétonne provisoire pour l'accès durant les travaux pour les riverains

Calendrier des travaux/du projet : Début novembre 2026 pour une durée de 4 mois (uniquement la phase concernant le pont).

MATÉRIELS ET MÉTHODES

Matériel utilisé : lampe torche, lampe frontale, jumelles, appareil photo

Nombre de visite et période : 1 visite le 24/02/2026 (pré-diagnostic)

Protocole : observation à vue diurne des gîtes utilisés/utilisables ¹

Moyen mis à disposition : aucun

Nécessité ou non de prospection supplémentaire : ☐ Oui ☒ Non

L'ensemble de l'ouvrage a pu être contrôlé lors de notre visite.



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 1 : Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Amont



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 2 : Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Amont



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 3 : Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval

¹ gîte utilisé = présence avérée d'individu dans le gîte / gîte utilisable = habitat présentant un potentiel d'accueil avec ou sans indice de présence

Présence autres taxon que chiroptères : ☐ Oui ☒ Non

Chiroptères

Présence d'individus dans les habitats contrôlés :

☐ Certaine ☐ Probable ☐ Absence certaine ☒ Absence probable

Détail du dénombrement par espèce et classe d'âge : Non applicable

Nombre et description des habitats utilisés : Non applicable

Présence d'habitats utilisables :

☒ Certaine ☐ Probable ☐ Non ☐ Contrôle exhaustif ☒ Contrôle non exhaustif

Nombre et description des habitats utilisables :

Au total, 98 habitats utilisables/utilisés² (50 petits, 29 moyens et 19 gros) et 7 grandes zones de disjointoiements longs et/ou gros ont été recensés lors de notre visite sur l'ensemble de l'ouvrage. Les enjeux identifiés portent sur **l'ensemble du cycle biologique des chiroptères**.

- Façade amont : 4 petits habitats utilisables/utilisés



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 4 : Habitat conservable en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Amont – Bandeau

² HUU

• **Mur amont – Rive droite** : 18 habitats utilisables/utilisés (10 petits, 5 moyens et 3 gros) et 5 grandes zones de long/gros disjointoiements.

Aucun des habitats utilisables/utilisés ne fera l'objet de rejointoiements dans le projet actuel de réfection du pont.



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 5 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive droite



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 6 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive droite



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 7 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule - Mur amont – Rive droite



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 8 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive droite

• **Mur amont – Rive gauche : 12 habitats utilisables/utilisés (9 petits et 2 moyens et 1 gros)**

Aucun des habitats utilisables/utilisés ne fera l'objet de rejointoiements dans le projet actuel de réfection du pont.



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 9 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur amont – Rive gauche

- **Voûte** : 1 zone de gros/longs disjointoiements



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 10 : Habitats utilisables/utilisés conservables avec réduction partielle de l'entrée (jaune) et Habitat utilisables/utilisés avec intégration de nouveaux habitats (bleu) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Voûte – Amont

- **Mur voûte - Rive droite** : 11 habitats utilisables/utilisés (10 petits et 1 moyen)

Aucun des habitats utilisables/utilisés ne fera l'objet de rejointoiements dans le projet actuel de réfection du pont.



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 11 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur Voûte – Rive droite

- **Mur voûte – Rive gauche** : 14 habitats utilisables/utilisés (9 petits, 3 moyens et 2 gros)

Aucun des habitats utilisables/utilisés ne fera l'objet de rejointoiements dans le projet de réfection du pont actuel.

- **Façade aval** : 7 habitats utilisables/utilisés (2 petits, 3 moyens et 2 gros)



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 12 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et habitats conservables en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval – Façade



Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 13 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et habitat conservable en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval – Façade, Rive droite

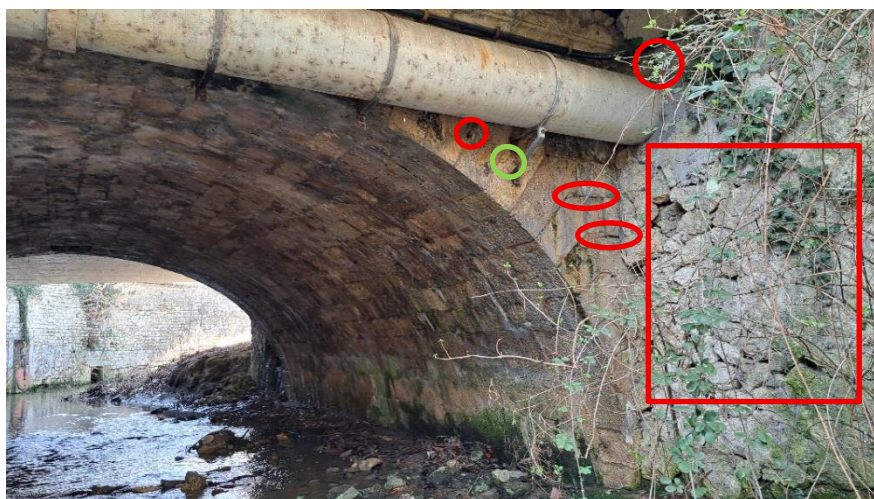


Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 14 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et habitat conservable en l'état (vert) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Aval – Façade, Rive gauche

• **Mur aval – Rive droite** : 3 petits habitats utilisables/utilisés et 1 grande zone de gros/longs disjointoiements

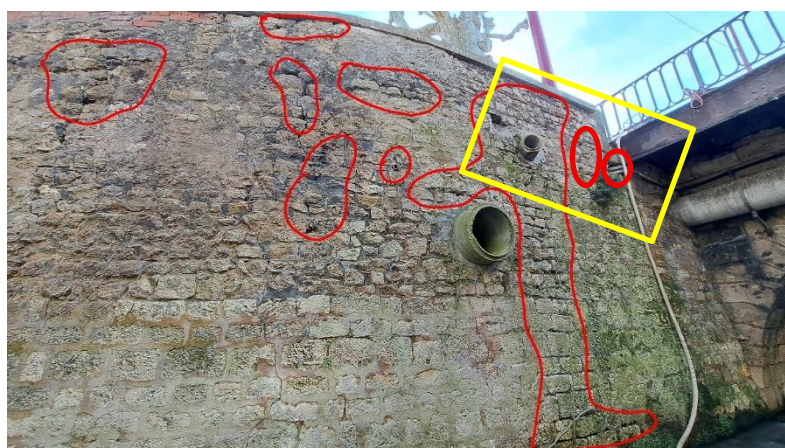


Photo : Chauve-souris Auvergne

Figure 15 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) et zone à démolir (jaune) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur aval – Rive droite

• **Mur aval – Rive gauche** : 29 habitats utilisables/utilisés (4 petits, 15 moyens et 10 gros) et 3 zones de gros/longs disjointoiements.

Aucun des habitats utilisables/utilisés ne fera l'objet de rejointoiements dans le projet de réfection du pont actuel.



Photo : Chauve-souris

Figure 16 : Habitats utilisables/utilisés (rouge) Pont communal de Saint Pourçain sur Sioule – Mur aval – Rive gauche

Indices de présence dans les habitats contrôlés : ☐ Oui ☒ Non

CONCLUSION

Individus et leurs habitats protégés par la loi (arrêté ministériel du 23 avril 2007) :

- Interdiction de détruire, mutiler, capturer ou enlever, perturber intentionnellement les animaux dans le milieu naturel ;
- Interdiction de détruire, altérer ou dégrader les sites de reproduction et les aires de repos des animaux aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables ;

Si un individu est trouvé au sol ou en difficulté, **contacter immédiatement Chauve-Souris Auvergne** pour connaître la procédure à suivre :

Chauve-Souris Auvergne - 04.73.89.13.46

Evaluation des impacts éventuels :

Les prospections ont permis d'identifier, **98 habitats utilisables/utilisés (50 petits, 29 moyens et 19 gros), et 7 grandes zones de longs et/ou gros disjointoiments** sur l'ensemble de l'ouvrage.

- La face amont (façade et murs s) comporte 34 habitats utilisables/utilisés et 5 zones de longs et/ou gros disjointoiments.
- La voûte comprend 25 habitats utilisables/utilisés et 1 zone de longs et/ou gros disjointoiments.
- Concernant la façade aval (façade et murs s), 39 habitats utilisables ont été observés et 1 zone de longs et/ou gros disjointoiments.

Les travaux prévus sont susceptibles d'occasionner une destruction ou une modification d'habitats utilisables pour les chiroptères si ceux-ci ne peuvent être conservés en l'état. Les travaux sont également susceptibles d'impacter les individus si aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est adoptée (ex : contrôle préalable des habitats avant travaux éventuellement suivi d'une sécurisation).

Préconisation de prospections complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Individus et leurs habitats impactés : ☒ Oui ☐ Non ☐ Inconnu ☐ Non applicable

Mesures ERC à appliquer (à valider avec la DREAL) :

Le chantier débutant début novembre 2026, **toutes les zones qui seront démolies ou obstruées devront être inspectées mi-octobre au plus tard**, avant la période d'hibernation (durant laquelle aucune action n'est possible) afin de garantir l'absence de chauves-souris durant les travaux.

Les moyens d'accès (échafaudage, nacelle, échelles ...) pour permettre la mise en œuvre des systèmes anti-retours sur les secteurs prévus aux travaux devront être mis en œuvre à la mi-octobre soit comme un impératif dans le marché des travaux ou mise à disposition par la commune. Les rejointoiements de la voûte pourront être décalés au printemps 2027 si aucun moyen d'accès ne peut être mis en place pour l'inspection des habitats utilisables/utilisés avant mi-octobre 2026.

	Destruction d'habitats
Évitement	Ensemble de l'ouvrage : conservation du maximum d'habitats utilisables possibles avec maintien ou réduction de l'entrée (maintien de la surface interne). Amont : ➤ Façade : 1 HUU³ maintenus, ➤ Mur RD et RG : pas de travaux, HUU conservés dans leur intégralité, Aval : ➤ Façade : 2 HUU maintenus, ➤ Mur RD : hors zone de démolition, pas de travaux, HUU conservés dans leur intégralité, ➤ Mur RG : pas de travaux, HUU conservés dans leur intégralité, Voûte : réduction de l'entrée (maintien de la surface interne) pour les gros disjointoiements. Pas de travaux de prévu sur les petits disjointoiements. Pour rappel : Habitats utilisables/utilisés = ➤ Petit : 1 cm de largeur X 5 cm de profondeur X 1 cm de longueur. ➤ Moyen : 1 cm de largeur X 5 cm de profondeur X 5 cm de longueur ➤ Gros : 2 cm de largeur X 15 cm de profondeur X 10 cm de longueur
Réduction	Non concerné

³ Habitats Utilisables et Utilisés

Compensation	Pour tous les habitats utilisables ne pouvant être conservés, plusieurs options de compensation seront possibles : ➤ Création de réservations ou intégration de parpaings ou briques alvéolées dans les parties où les pierres abîmées de la voûte doivent être comblées, ➤ Création de 2 à 4 fentes dans la nouvelle partie de l'ouvrage en béton (à minima 1 fente en aval et 1 fente en amont) sur la largeur totale du pont (environ 10 mètres) avec 2 types d'espacements : ○ 2 cm de largeur et 10 cm de profondeur, ○ 4 cm de largeur et 15 cm de profondeur.
--------------	---



Photo : wildcare.eu

	Destruction d'individus	Dérangement d'individus
Évitement	Les travaux débutant début novembre, en période d'hibernation (novembre à fin mars) des Chiroptères, les habitats utilisables/utilisés devront être contrôlés au plus tard mi-octobre par un chiroptérologue: • Mise en place d'un dispositif d'obstruction en cas d'absence d'individu. • Mise en place d'un système anti-retour en cas de présence d'individu ou d'impossibilité de contrôle exhaustif hors période d'hibernation (novembre à fin mars) et de mise-bas (mi-mai et fin août). Identification par un marquage des habitats pouvant être maintenus afin qu'aucune intervention n'y soit réalisée lors du chantier. Si l'accès aux habitats utilisables/utilisés n'est pas possible mi-octobre au plus tard, mais seulement en novembre, tous les habitats non-contrôlables de façon exhaustive ou avec présence d'un individu devront être conservés en l'état sans aucun rejointoiement.	Non concerné

	→ Aucune destruction d'individu	
Réduction	Non concerné	Sur les habitats devant être détruits, lors du contrôle (en amont du chantier et en dehors de la mise bas ou de l'hibernation) : - Bouchage des habitats utilisables avant le début des travaux en cas d'absence d'individus avérée. - Mise en place de systèmes anti-retour en cas de présence d'individus en transit automnal (fin août à fin octobre) ou d'impossibilité de contrôle exhaustif. → Dérangement résiduel des individus.
Compensation	Non concerné	Non concerné

Un **suivi de réalisation et d'efficacité des mesures de la séquence ERC** est à prévoir et à définir avec les services de l'Etat.